CA2 ON
A 400

A55F
C2

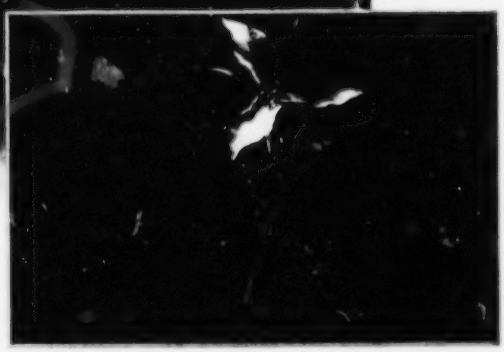

ensemble

afin de consolider

l'industrie agro-alimentaire en Ontario

RAPPORT ANNUEL 2001 - 2002

NOV 25 2003

ISSN 1488-6693

Nº ISBN 0-7794-3636-9

TABLE DES MATIÈRES

Message du président 5

Discussion et analyse de la direction

Marketing et ventes 6

Exécution des programmes et activités de fonctionnement 7

Division des services aux entreprises d'AGRICORP 8

Faits saillants sur le plan financier 11

États financiers

Responsabilité de communiquer l'information financière 13

Rapport du vérificateur 14

Bilan 15

Fonds d'administration générale – État des résultats de fonctionnement et solde des fonds 16

Caisse d'assurance-récolte – État des résultats de fonctionnement et solde des fonds 17

Programme d'assurance du revenu de marché – État des résultats de fonctionnement et solde des fonds 18

Tableau de financement 19

Notes afférentes aux états financiers 20

Membres du Conseil d'administration et de la haute direction d'AGRICORP

Conseil d'administration 29

Direction et haute direction d'AGRICORP 29

Notes 30

Bon de commande 31

En tant que président, je suis heureux de signaler que l'exercice 2001-2002 a été excellent pour AGRICORP. La société a continué à développer et à améliorer son image de marque comme responsable efficace et fiable de la prestation de l'assurance-récolte et à fournir d'autres programmes et services à l'industrie agro-alimentaire.

On se souviendra de l'exercice qui vient de se terminer comme de celui où l'on a enregistré le plus grand nombre de réclamations, plus de 260 millions de dollars ayant été versés en prestations aux producteurs de l'Ontario. La force de l'organisme et de son personnel, de même que celle du fonds de réserve de l'assurance-récolte, ont été mises à l'épreuve, mais le défi a été relevé : les demandes d'indemnité ont été traitées et les paiements ont été effectués rapidement et efficacement.

La Division des services aux entreprises d'AGRICORP a aussi connu une année très fructueuse. Elle s'est acquittée d'un certain nombre de contrats d'exécution pour le compte des gouvernements fédéral et provincial dans le cadre notamment du programme d'inscription des entreprises agricoles, du programme de paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ontario, du programme Canada-Ontario des produits horticoles comestibles et du programme Canada-Ontario des céréales et des oléagineux. Une nouvelle fonction importante s'est ajoutée à la liste des responsabilités que la Division assumait déjà : la prestation de divers services essentiels liés à la stratégie canado-ontarienne d'éradication du virus de la sharka, effort conjoint des gouvernements fédéral et ontarien, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et des industries ontariennes des fruits tendres et des pépinières.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre nouveau président-directeur général, Randy Jackiw. Le conseil d'administration compte sur lui pour poursuivre l'excellent travail accompli par AGRICORP au sein d'une industrie en pleine évolution. Je voudrais également, au nom du conseil, remercier Alan Steel du travail extraordinaire qu'il a accompli durant son mandat et Bob Kalbfleisch de l'aide précieuse qu'il nous a apportée pendant qu'il assurait l'intérim.

En terminant, je tiens à souligner qu'AGRICORP est toujours très bien placée pour répondre avec efficience et efficacité aux besoins changeants en matière d'exécution de programmes gouvernementaux, notamment grâce au nouveau cadre stratégique en agriculture et à d'autres initiatives semblables. Nous comptons poursuivre notre travail auprès des actionnaires de l'industrie en leur offrant des services qui les aideront à atteindre leurs buts.

Le président,

Philip Andrewes

MARKETING ET VENTES

L'une des grandes priorités de l'équipe du marketing et des ventes consistait à accroître le capital de marque d'AGRICORP en bâtissant et en maintenant sa visibilité auprès des entreprises. En 2001, la société a connu une meilleure visibilité et amélioré son image dans les foires commerciales et lors de rencontres avec les actionnaires, dans les médias et, surtout, aux yeux des producteurs. Ce progrès est attribuable en grande partie aux stratégies de relations publiques élaborées par l'équipe du marketing et des ventes et systématiquement mises en œuvre par le personnel d'AGRICORP.

En 2001, notre équipe des ventes a dépassé sa cible de croissance annuelle des ventes de 3 p. 100, en réalisant une croissance de 7,8 p. 100, ce qui constitue sa meilleure saison jusqu'ici et porte à plus de 4 millions d'acres la superficie totale couverte par l'assurance-récolte. Elle a employé des méthodes novatrices pour vendre de l'assurance en recourant au marketing direct, en organisant des rencontres de groupe et en trouvant des façons uniques d'offrir à chaque producteur un produit de valeur. L'intégration de la nouvelle technologie a aussi été un facteur important de son succès. L'incorporation du programme History pour ordinateur personnel et de la technologie SIG/MapInfo lui ont fourni des outils pour la saisie des données, le ciblage des ventes, la perception et l'évaluation du rendement.

L'équipe du marketing et des ventes est responsable de l'établissement et du maintien de relations positives avec le conseil d'administration d'AGRICORP, tous les grands organismes du secteur des denrées, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO), Agriculture et Agro-alimentaire Canada (AAC) et les principaux centres d'influence de l'industrie agricole. Ses membres ont assisté à des conférences avec les actionnaires, à des rencontres régionales et à des activités organisées par l'industrie afin d'assurer la présence et l'accessibilité d'AGRICORP. Des interactions et des mises à jour régulières tout au long d'une saison de croissance difficile ont solidifié les relations avec ces interlocuteurs clés.

L'équipe du marketing et des ventes a dirigé l'organisme dans la gestion des questions et la diffusion de l'information. La communication à l'interne et à l'externe en réponse aux changements de l'industrie, aux pertes majeures dues aux conditions climatiques et aux modifications de programmes fait en sorte que toutes les parties sont tenues au courant et savent ce qui se passe. En 2001, un plan d'interaction avec les médias et un plan de communication intégré exposant les normes et les pratiques suivies ont été ajoutés aux processus opérationnels courants. La cohérence et l'exactitude dans toutes les communications ont renforcé l'image de marque d'AGRICORP et lui ont obtenu la confiance des producteurs.

AGRICORP continue d'offrir la meilleure couverture à un prix abordable tout en assurant la stabilité actuarielle. Plus de 56 régimes d'assurance-récolte exigent un soutien annuel, qui comprend l'indemnisation pour le réensemencement et un examen de l'indice de réclamation, des améliorations au régime, une homologation et une assurance de la qualité. Ces processus généraux ont été documentés en 2001, de sorte qu'il sera à l'avenir plus facile d'établir le taux des primes. L'équipe du marketing et des ventes fait également preuve de leadership sur le plan de l'innovation au chapitre des produits en offrant des outils de gestion des risques qui sont souples et peuvent s'adapter aux besoins de chaque producteur, comme le programme pilote d'assurance-fourrage fondée sur les conditions climatiques et le programme pilote de garantie unitaire facultative.

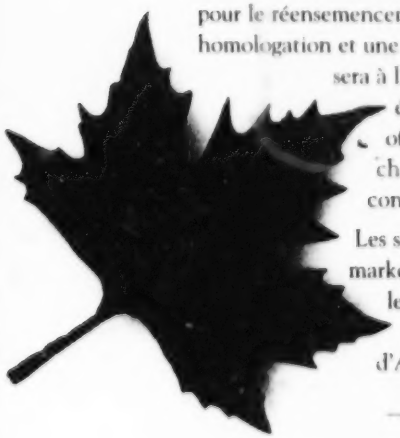

Les succès connus en 2001 montrent la grande valeur des personnes qui composent l'équipe du marketing et des ventes. En 2001, nous avons mis l'accent sur l'amélioration des compétences et le perfectionnement personnel. Nous sommes parvenus à des résultats concrets dont témoigne l'extraordinaire synergie qui s'est créée entre les différents services d'AGRICORP pour l'échange de renseignements et d'expériences.

EXÉCUTION DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

En 2001, nous avons continué de faire porter nos efforts sur l'efficacité des activités de fonctionnement et l'intégrité des programmes. À cette fin, nous avons étendu aux producteurs d'un plus grand nombre de types de céréales et d'oléagineux la possibilité d'autodéclarer leurs rendements, accroissant ainsi le recours à des technologies telles que le Système de positionnement mondial (GPS) et le Système d'information géographique (SIG) et dépassant les attentes des clients pendant une campagne agricole difficile.

Centre de service à la clientèle

Le Centre de service à la clientèle est le pivot de l'interaction avec les clients. Son personnel a continué d'offrir un service de qualité aux clients en donnant des réponses courtoises et bien informées à plus de 140 000 appels téléphoniques. Les agriculteurs de l'Ontario en sont venus à se fier à ce service gratuit d'information sur les régimes gérés par AGRICORP.

Faits saillants en 2001

- Le personnel du Centre a su composer avec une hausse de 15 p. 100 du volume d'appels annuels
- Il a appuyé les initiatives de marketing de l'assurance-récolte en assurant par téléphone plus de 100 000 acres
- Il a soutenu le processus de règlement des réclamations en traitant près de 16 000 comptes rendus de dommages.

Services spécialisés d'assurance-récolte (SSAR)

Le groupe des SSAR s'est employé principalement à mettre en œuvre les initiatives de marketing d'AGRICORP et à faire profiter le personnel sur le terrain et les clients de ses connaissances spécialisées dans le domaine des récoltes. Il a travaillé, en étroite collaboration avec la Division des sinistres, au traitement de plus de 22 000 demandes d'indemnité.

Autres faits saillants en 2001

- Ces services ont supervisé l'évolution de deux programmes pilotes d'AGRICORP : l'assurance-fourrage fondée sur les conditions climatiques et la garantie unitaire facultative
- Ils ont facilité le versement de plus de 260 millions de dollars en indemnités aux agriculteurs de l'Ontario
- Ils ont vérifié les données concernant les clients et géré les paiements à verser aux producteurs dans le cadre du Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ontario, du programme Canada-Ontario des céréales et des oléagineux et du programme Canada-Ontario des produits horticoles comestibles.

Division des sinistres

La campagne agricole de 2001 a commencé par un printemps « normal », mais la sécheresse de la fin de juin et du mois de juillet de même que les insectes ont été catastrophiques pour la récolte de soja et pour d'autres denrées. La sécheresse a causé une importante baisse des récoltes dans toute la province et mis à rude épreuve l'efficacité du personnel de la Division pendant le reste de l'année. Celui-ci a, en effet, traité des demandes d'indemnité totalisant plus de 260 millions de dollars en rendant des décisions justes, cohérentes et rapides.

Autres faits saillants en 2001

- Les enquêtes des experts en sinistres et les modifications aux réclamations ont permis au fonds de réserve de l'assurance-récolte de réaliser des économies de plus de 2,6 millions de dollars
- Plus de 3 000 réclamations et rendements ont été vérifiés
- Une vérification des réclamations après leur présentation a été établie, ce qui a permis le versement rapide des indemnités aux producteurs tout en assurant l'intégrité du programme.

DIVISION DES SERVICES AUX ENTREPRISES D'AGRICORP

Aperçu

La Division des services aux entreprises d'AGRICORP (SEA) continue d'offrir une grande diversité de services à valeur ajoutée qui appuient les objectifs du gouvernement de l'Ontario et sont liés aux priorités de l'industrie agro-alimentaire de la province. Elle n'est pas subventionnée et ne poursuit aucun but lucratif.

En 2001-2002, la SEA a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario à la mise en œuvre du programme d'inscription des entreprises agricoles de l'Ontario et du programme Canada-Ontario d'éradication du virus de la sharka. Elle continue en outre à offrir plusieurs services spécialisés, dont le classement, l'échantillonnage, l'inspection et la vérification des produits agricoles et horticoles ainsi que la protection financière des producteurs par l'entremise des services agro-alimentaires à Leamington et des services de protection financière à Guelph.

En 2001-2002, la SEA a répondu par des contrats de service à plus de 20 demandes particulières provenant de l'industrie agro-alimentaire, des gouvernements et des producteurs.

Services agro-alimentaires, Leamington

Cette section de la Division SEA continue d'offrir des services de classement, d'échantillonnage, d'inspection et de vérification pour plusieurs produits horticoles et agricoles. Une tierce partie évalue la qualité du produit, compte les semis, mesure la superficie ensemencée, surveille les cultures, inspecte et calibre le matériel de classement et procède à un échantillonnage pour déterminer la quantité de résidus chimiques contenus dans les plantes.

La section comptait parmi ses clients des groupes provenant de l'industrie de transformation des cultures légumières, des producteurs de tabac jaune et des groupes du secteur des céréales et oléagineux.

Plusieurs contrats de services de classement et d'inspection font en sorte que les prix sont établis équitablement entre producteurs et acheteurs.

L'alliance avec la Commission canadienne des grains (CCG) a permis de réduire le coût d'homologation des produits pour l'industrie ontarienne du grain. De nouvelles initiatives ont été ajoutées au service d'échantillonnage par un tiers afin de renforcer l'alliance, notamment des services d'échantillonnage et de pesée du grain à l'élévateur du port de même que des services d'échantillonnage pour des projets particuliers de la CCG.

Le personnel de Leamington a également assuré le soutien administratif des vérifications sur place qui font partie du programme de paiement anticipé.

Section des services de protection financière

En vertu d'un accord avec le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et la Commission de protection financière des producteurs de céréales, cette section continue d'assurer des services d'analyse financière, d'octroi de permis et d'inspection (en ce qui concerne le programme de protection financière des producteurs de céréales) pour les groupes de producteurs spécialisés de maïs-grain, de soya et de canola. En outre, des services de secrétariat ont été fournis à la Commission de protection financière des producteurs de céréales et les placements de fonds ont été gérés pour chacun des groupements de producteurs spécialisés.

Plus de 330 examens financiers annuels ont été réalisés et environ 700 permis ont été délivrés. Pour garantir la protection financière, on a en outre procédé à des vérifications sur place au hasard et sans préavis. Au cours de celles-ci, on a examiné les céréales entreposées et vérifié si l'assurance était appropriée et si les paiements étaient

effectués rapidement afin de s'assurer que les négociants en grains se conforment au programme et que les éventuels problèmes pourront être décelés sans tarder.

AGRICORP est heureuse de continuer à mettre en œuvre le programme de crédit laitier de l'Ontario à titre de fournisseur de services de choix pour les producteurs laitiers de l'Ontario. Grâce à un programme de vérification de la sécurité financière des établissements laitiers en regard des critères du programme, les producteurs de lait et de crème de l'Ontario sont protégés des pertes de revenu. Dans la province, plus de 50 établissements laitiers achètent du lait pour le transformer. En plus de veiller à ce que les exigences du programme en matière de diligence raisonnable soient observées, la SEA offre un service de formation et d'orientation aux directeurs et aux employés des nouveaux établissements laitiers dans le cadre du programme de crédit laitier.

Programme d'inscription des entreprises agricoles

L'année 2001 a été la première année complète où AGRICORP a administré le programme d'inscription des entreprises agricoles pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Afin de rendre le processus facile pour les agriculteurs de l'Ontario et efficace pour les organismes agricoles généraux (la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario), AGRICORP a permis l'inscription par téléphone ou par l'Internet. Au cours de la première année où ces options ont été offertes, 52 586 entreprises agricoles se sont inscrites, dont 4 700 par téléphone et près de 1 200 par l'Internet.

On s'attend à ce qu'il y ait plus de 51 000 inscriptions en 2002-2003. Alors que le pourcentage des entreprises qui choisiront de s'inscrire par téléphone devrait demeurer le même, le nombre de celles qui opteront pour l'Internet devrait doubler.

Stratégie Canada-Ontario pour l'éradication du virus de la sharka

L'industrie des fruits tendres et les pépinières de l'Ontario ont élaboré, de concert avec les gouvernements fédéral et provincial et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), une stratégie visant à éradiquer le virus de la sharka en Ontario. Le plan pluriannuel comprend un programme de recherche, d'échantillonnage et de vérification ainsi que de l'aide financière aux producteurs.

En vertu d'un contrat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, AGRICORP a assuré plusieurs services essentiels à la mise en œuvre de la stratégie. Dans le cadre d'une opération générale de dépistage de virus, plus de 74 000 échantillons de feuilles prélevés dans près de 550 exploitations commerciales de culture fruitière ont été analysés.

AGRICORP a administré le programme d'aide financière aux agriculteurs lié à la stratégie. Plus de 1,4 million de dollars ont été versés à près de 90 producteurs qui ont dû abattre des arbres fruitiers sur l'ordre de l'ACIA.

Afin de localiser le virus, l'ACIA a interdit le mouvement de certains plants d'arbres fruitiers et ornementaux de pépinière. AGRICORP a administré le programme d'inventaire des pépinières et d'aide financière aux producteurs en effectuant des vérifications sur place de pépinières commerciales. Vingt-cinq établissements ont ainsi été visités dans le cadre du contrat, et 2,7 millions de dollars ont été versés en indemnités à 16 pépinières commerciales.

En 2002-2003, AGRICORP continuera à administrer et à mettre en œuvre plusieurs éléments de la stratégie. On s'attend à ce que plus de 180 000 échantillons de feuilles soient analysés au cours de l'opération générale de dépistage de virus. L'échantillonnage et les analyses effectués pour appuyer des projets de recherche d'AAC comporteront le prélèvement sur des propriétés privées situées dans la zone de quarantaine. Un soutien financier sera encore assuré aux producteurs en vertu du programme d'aide créé à leur intention.

Soutien aux programmes fédéral et ontarien de protection du revenu des agriculteurs

En plus de mettre en œuvre les programmes d'assurance-récolte et d'assurance du revenu de marché, AGRICORP a appuyé la stratégie de gestion du risque agricole des gouvernements fédéral et ontarien en répondant à des demandes de services additionnels par l'intermédiaire de sa Division SEA.

En 2001-2002, cette Division a traité les paiements à verser aux producteurs de l'Ontario dans le cadre de deux programmes. Ces derniers ont reçu 90 millions de dollars en vertu du Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ontario et 104 millions aux termes du programme Canada-Ontario des céréales et des oléagineux ainsi que du programme Canada-Ontario des produits horticoles comestibles.

Perspective

La SEA continuera de tirer parti des compétences acquises par ses membres et enrichies au fil de la gestion et de la mise en œuvre des programmes de gestion du risque et des contrats de service de la Division.

Lorsqu'elle considérera de nouvelles possibilités d'affaires et évaluera le renouvellement de contrats existants, la SEA veillera à ne pas perdre de vue un objectif fondamental, celui d'aligner ses efforts sur les objectifs du gouvernement provincial en matière de politique publique et sur les priorités du secteur agro-alimentaire de l'Ontario.

Les relations avec le MAAO, les groupements de producteurs spécialisés, les associations du secteur et les organismes agricoles généraux demeurent essentiels au succès des travaux de la SEA. Des efforts seront déployés pour solidifier les alliances existantes et établir de nouveaux partenariats s'il est clair qu'il y va de l'intérêt de l'industrie agro-alimentaire ontarienne.

Dans l'avenir immédiat, on s'emploiera à poursuivre la collaboration avec le MAAO et à explorer les possibilités comme fournisseur possible de programmes gouvernementaux. Nous sommes convaincus qu'AGRICORP représentera une option efficace et fort intéressante.

La SEA s'appliquera encore à répondre aux besoins de l'industrie agro-alimentaire de l'Ontario lorsque les compétences et les connaissances de ses membres pourront être de quelque utilité.

AGRICORP suit toujours de près les discussions qui ont cours au sein du secteur agro-alimentaire à propos d'une nouvelle politique agricole cadre. Par l'intermédiaire de sa Division SEA, la société travaillera avec des groupes d'actionnaires à comprendre les besoins de l'industrie et les attentes du gouvernement au fur et à mesure de la conception et de la mise en œuvre de programmes nouveaux ou révisés.

FAITS SAILLANTS SUR LE PLAN FINANCIER

Fonds de l'assurance-récolte

Le montant total des primes versées par les producteurs au cours de l'année s'est élevé à 35,2 millions de dollars, soit 11,3 p. 100 de plus que l'année précédente. Cette hausse s'explique par la majoration des taux de prime et par le nombre d'acres assurés. Le nombre réel d'acres assurés pour la campagne agricole de 2001 a augmenté de 8,5 p. 100 pour s'établir à 4,05 millions d'acres. Le soja est demeuré la principale culture pour l'année sur tous les plans : primes, montant de l'assurance et nombre d'acres assurés.

Le revenu d'investissement du fonds de réserve de l'assurance-récolte a été de 18,4 millions de dollars pour l'année, soit 9 p. 100 de moins que l'année précédente. Cette baisse est due à la fois à une diminution du solde moyen du compte d'actif et à des taux de rendement du marché inférieurs à ce qu'ils étaient un an plus tôt. Le fonds a enregistré des gains de 6,39 p. 100 pour l'année alors que ceux de l'année précédente avaient été de 6,72 p. 100. La gestion de l'investissement se fait à l'interne; elle est supervisée par le conseil d'administration et fait l'objet de vérifications trimestrielles par un important cabinet de comptables agréés.

Les demandes d'indemnité pour l'année ont totalisé 261,3 millions de dollars. C'est le montant le plus important enregistré au cours des 35 ans d'histoire de l'assurance-récolte en Ontario. La somme la plus élevée versée en indemnités jusque là avait été de 165 millions de dollars en 1992. Le tableau suivant compare les prestations versées aux primes payées par les producteurs pour les cultures les plus lourdement touchées en 2001.

	Primes des producteurs (millions $)	Indemnités versées (millions $)
Soja	8,8 $	154,0 $
Maïs	11,3 $	64,0 $
Haricots colorés	1,0 $	9,0 $

Notre programme de réassurance est demeuré un facteur déterminant des résultats enregistrés par le fonds de réserve de l'assurance-récolte cette année. Avec l'aide de notre courtier, la direction a obtenu de sociétés d'assurance nationales et internationales qu'elles participent au risque pour la campagne agricole de 2001. La politique établie prévoyait que le fonds de réserve de l'assurance-récolte devait payer les 105,6 premiers millions de dollars en indemnités et que les réassureurs étaient responsables de la plus grande partie des 105,6 millions suivants. Les réclamations de réassurance pour l'année se sont chiffrées à 71,7 millions de dollars, auxquels il faut ajouter 1,9 million en remboursement des dépenses engagées par AGRICORP pour régler les sinistres.

L'acquisition de la réassurance pour les quatre dernières campagnes agricoles s'est révélée une décision sage et opportune de la part de la direction, comme le montre le tableau suivant :

Campagne agricole	Primes de réassurance (millions $)	Réclamations de réassurance (millions $)
1998	8,0 $	aucune
1999	6,1 $	aucune
2000	5,6 $	45,5 $
2001	7,7 $	73,6 $
Montant cumulatif	27,4 $	119,1 $

À l'issue du pire exercice de survenance de sinistres jamais vu, le fonds de réserve de l'assurance-récolte a chuté de 108,2 millions de dollars, accusant une baisse de 36 p. 100.

Programme d'assurance du revenu de marché

Une prolongation de l'accord Canada-Ontario sur l'assurance du revenu de marché a été signée au cours de l'année, prolongeant le programme pour les campagnes agricoles 2001 et 2002. La couverture pour la campagne 2001 a été portée à 90 p. 100 du rendement moyen et à 90 p. 100 du prix moyen indexé sur une période de 15 ans.

Les paiements de contribution se sont élevés à 45 millions de dollars et ont servi à couvrir la campagne de 2000. Le programme n'exige pas de contribution du producteur.

Les revenus d'intérêt sur le fonds du programme ont été de 5,7 millions de dollars, à un taux de rendement de 3,31 p. 100. Les fonds du programme ne sont pas gérés par AGRICORP.

La valeur du fonds a chuté de 10,5 millions de dollars au cours de l'année.

Fonds général

Diverses activités de la Division des services aux entreprises d'AGRICORP ont généré des revenus :

Classement et échantillonnage	**2,9 millions $**
Protection financière	**0,4 million $**
Inscription des entreprises agricoles	**0,4 million $**
Production de chèques	**0,2 million $**
Autres	**0,2 million $**
	4,1 millions $

Le fonds général a enregistré un surplus de 2,7 millions de dollars pour l'année en raison d'une diminution des investissements requis pour des projets, d'une augmentation du volume des opérations de la SEA et d'un contrôle constant des dépenses d'exploitation.

RESPONSBILITÉ DE COMMUNIQUER L'INFORMATION FINANCIÈR

Les états financiers ci-joints et les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel ont été préparés par la direction. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans les états financiers. Les renseignements financiers données ailleurs dans le rapport annuel correspondent à l'information contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, tels que les provisions pour des indemnités non réglées, qui sont nécessairement fondés sur la meilleure estimation de la direction et qui sont le fruit d'une mûre réflexion.

En s'acquitant de sa responsabilité quant à l'exactitude et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques conçues pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que de bons dossiers sont tenus. Les systèmes comprennent des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relatives aux rapports financiers et de contrôle interne. Le conseil se réunit régulièrement pour superviser les activités financières de l'agence et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant réalisé par le Bureau du vérificateur provincial au nom du gouvernement et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de l'examen et donne un avis au sujet des états financiers de l'entreprise.

Le président,

Philip Andrewes

Le directeur des finances,

Kenneth E. Kapusttak

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2002 ainsi que les résultats d'exploitation et des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le vérificateur principal adjoint,

J.R. McCarter, CA

Toronto (Ontario)
Le 6 juin 2002

AGRICORP

Bilan
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002

	2002 (milliers $)	2001 (milliers $)
ACTIF		
Encaisse	3 294	3 623
Comptes débiteurs (note 4)	52 092	48 341
Fonds administrés (note 5)	13 472	18 457
Investissement (note 6)	202 527	294 000
Sommes dues par le ministre des Finances (note 7)	141 099	229 601
Immobilisations (note 8)	987	712
	413 471	594 734
PASSIF ET SOLDES DES FONDS		
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	4 398	2 595
Primes et recettes non acquises (note 9)	11 347	8 823
Provision pour indemnités non payées	65 542	130 124
Fonds administrés créditeurs (note 5)	13 472	18 457
	94 759	159 999
Soldes des fonds (notes 1 et 13)		
Fonds d'administration générale	4 213	1 526
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	192 564	300 765
Programme d'assurance du revenu de marché	121 935	132 444
	318 712	434 735
	413 471	594 734

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Le président,

Le directeur des finances,

Kenneth E Kapustak

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds – Fonds d'administration générale pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002

	2002 (milliers $)	2001 (milliers $)
Recettes		
Fonds de fonctionnement (note 10)	9 366	10 090
Ventes, conseils et autres services	4 124	1 544
Intérêts créditeurs	151	99
Frais reçus d'expertise en réassurance (note 11)	1 905	1 217
	15 546	12 950
Dépenses		
Dépenses générales, administratives et de commercialisation	12 288	12 313
Dépréciation	571	546
	12 859	12 859
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	2 687	91
Solde, début de l'exercice	1 526	1 435
Solde, fin de l'exercice	4 213	1 526

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds – Caisse d'assurance – récolte pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002

	2002 (milliers $)	2001 (milliers $)
Recettes		
Primes des producteurs assurés	35 214	31 646
Financement des primes – Ontario et Canada (note 3)	35 214	31 646
Revenu des intérêts et des placements	18 444	20 260
Réassurance reçue (note 11)	71 752	44 240
Rentrées sur créances radiées	130	98
	160 754	127 890
Dépenses		
Indemnités (note 12)	261 276	144 174
Réassurance (note 11)	7 679	5 597
	268 955	149 771
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(108 201)	(21 881)
Solde, début de l'exercice	300 765	322 646
Solde, fin de l'exercice	192 564	300 765

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds – Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002

	2002 (milliers $)	2001 (milliers $)
Recettes		
Financement des primes – Ontario et Canada (note 3)	45 047	72 512
Intérêts créditeurs	5 726	12 319
	50 773	84 831
Dépenses		
Indemnités (note 12)	61 282	125 343
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(10 509)	(40 512)
Solde, début de l'exercice	132 444	172 956
Solde, fin de l'exercice	121 935	132 444

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Tableau de financement
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002

	2002 (milliers $)	2001 (milliers $)
Mouvements d'encaisse des activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses		
• Fonds d'administration générale	2 687	91
• Caisse d'assurar.ce-récolte de l'Ontario	(108 201)	(21 881)
• Programme d'assurance du revenu de marché	(10 509)	(40 512)
Rajustements effectués pour rapprocher les résultats nets et les fonds fournis par les activités d'exploitation		
• Dépréciation	571	546
• Variation nette du fonds de roulement	24 496	34 955
Mouvements d'encaisse des activités d'exploitation	(90 956)	(26 801)
Mouvements d'encaisse des activités d'investissement		
Achats en immobilisations	(846)	(506)
Diminution des placements	91 473	30 331
Mouvements d'encaisse des activités d'investissement	90 627	29 825
Augmentation/(réduction) nette de l'encaisse	**(329)**	**3 024**
Encaisse au début de l'exercice	3 623	599
Encaisse à la fin de l'exercice	3 294	3 623

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2002

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a permis de créer officiellement AgriCorp en tant qu'organisme de la Couronne le 1er janvier 1997. La société a été créée sans capital social. Son mandat est de concevoir et de fournir des programmes de sécurité agricole et des produits et services liés à l'alimentation aux secteurs ruraux, de l'alimentation et des exploitations agricoles de l'Ontario. Les programmes de sécurité actuels comprennent la Caisse d'assurance-récolte et le Programme d'assurance du revenu de marché.

La Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario a été créée en 1966 et fonctionne actuellement en vertu de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario)*. Le programme offre aux producteurs agricoles une protection contre les réductions de production causées par les catastrophes naturelles pour toutes les cultures majeures produites en Ontario.

Le Programme d'assurance du revenu de marché a été créé dans le cadre d'une entente provisoire relative au Régime d'assurance-revenu brut (RARB) conclue entre le gouvernement du Canada et les provinces et est entré en vigueur le 1er avril 1991. Ce programme protège les exploitants agricoles contre les réductions de revenu causées par des baisses des prix de certaines cultures agricoles.

En janvier 2001, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) a confié à AgriCorp l'administration du Programme d'inscription des entreprises agricoles en vertu de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, les obligations d'AgriCorp comprennent principalement l'inscription des entreprises agricoles, la collecte des droits d'inscription et, déduction faite d'une redevance administrative, le transfert des droits nets aux organismes agricoles généraux accrédités de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de la société ont été préparés selon les conventions comptables généralement acceptées et prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées à leur coût, moins l'amortissement accumulé. La dépréciation est déterminée selon la méthode de l'amortissement linéaire appliquée à la durée de vie utile estimée des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Mobilier et agencements	4 ans
Véhicules	4 ans
Machines et équipement	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Améliorations locatives	reste de la durée de location

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

c) Régime de retraite

Les employés à plein temps participent à un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire administré par une tierce partie. La société participe pour le même montant que les employés. Le coût des prestations de retraite pour le régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations des gestionnaires. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs marchandes actuelles et les redressements sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle des années de service restantes du groupe d'employés.

d) Placements

Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes sur la disposition de biens, l'amortissement des primes et des taux d'escompte ainsi que les réductions de valeur sur le marché sont déclarés en revenus de placement. Les mouvements d'encaisse du Programme d'assurance du revenu de marché, de la Caisse d'assurance-récolte et du Fonds d'administration générale et les placements sont séparés pour éviter la nécessité de répartir les revenus de placement. Les placements à court terme sont faits principalement pour obtenir des liquidités et sont limités à une durée de moins d'un an. Les placements à court terme sont déclarés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur du marché. Les placements à long terme sont déclarés au coût après déduction des primes accumulées et des taux d'escompte amortis sur la durée de placement jusqu'à la date d'échéance.

e) Provision pour indemnités non payées

La provision pour indemnités non payées représente les meilleures estimations des gestionnaires pour les sommes à verser. Certaines variables relatives aux prix des marchandises prises en compte pour le calcul des paiements effectués en vertu du Programme d'assurance du revenu de marché ne peuvent être arrêtées définitivement avant la fin de l'année civile 2002. Certaines demandes d'indemnités de l'assurance-récolte sont demeurées non réglées à la fin de l'exercice et sont calculées soit à partir des montants des règlements, soit à partir d'estimations des gestionnaires.

f) Comptabilisation des produits

Les primes reçues pendant l'exercice sont reportées pour les cultures qui seront récoltées après la fin de l'exercice.

3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO

a) Assurance-récolte

L'accord actuel d'assurance-récolte Canada-Ontario est entré en vigueur le 1er avril 1997 et ne comporte pas de date d'échéance précise. Chaque partie peut y mettre fin avec un préavis de deux exercices financiers. Selon les conditions de l'accord, la province et le gouvernement fédéral partagent à parts égales le coût de 50 pour cent des primes, les producteurs payant les 50 pour cent restants. Les deux paliers de gouvernement partagent à parts égales les frais de commercialisation, les frais généraux et les dépenses administratives.

3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO (SUITE)

b) Assurance du revenu de marché

En mars 2002, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont prolongé l'accord d'assurance du revenu de marché pour y inclure les campagnes agricoles de 2001 et 2002. Selon les conditions de l'accord, le gouvernement fédéral doit verser 10 millions de dollars au Programme d'assurance du revenu de marché le 1er novembre de chaque année. Le Canada versera également des sommes pour chaque exercice financier en fonction de la disponibilité des fonds consacrés à ce programme. La contribution de l'Ontario au programme est calculée en fonction des fonds résiduels disponibles après déduction des contributions faites aux autres programmes du montant total affecté chaque année au soutien du système de sécurité agricole. La province et le gouvernement fédéral partagent à parts égales les frais de commercialisation, les frais généraux et les dépenses administratives.

4. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont les suivants :

	2002 (milliers $)	2001 (milliers $)
Financement du gouvernement	48 562	36 505
Intérêts courus	9	27
Primes des producteurs, montant net	2 786	2 504
Opérations commerciales	735	353
Réassurance à percevoir	—	8 952
	52 092	48 341

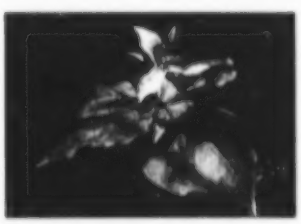

5. FONDS ADMINISTRÉS

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie à l'égard de programmes agricoles fonctionnant dans le cadre des divers accords conclus avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Les fonds requis pour assurer les paiements de ces programmes sont fournis par l'Ontario et le Canada.

	2002 (milliers $)	2001 (milliers $)
Fonds administrés		
Placements à court terme	2 396	111 673
Encaisse (paiements en souffrance)	11 076	(93 216)
	13 472	18 457
Fonds administrés créditeurs		
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	2 446	11 013
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	4 503	4 922
Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ontario	—	2 261
Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales du Canada	6 282	—
Programme ontarien d'inscription des entreprises agricoles	92	144
Autres	149	117
	13 472	18 457

6. INVESTISSEMENT

Les lois limitent les placements de la société à des instruments financiers de haute qualité et pouvant être encaissés très facilement, tels que des obligations fédérales et provinciales, des billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et d'autres titres approuvés par le ministre des Finances.

6. INVESTISSEMENT (SUITE)

(a) Profil du portefeuille

Les placements sont les suivants :

	2002		2001	
	Valeur comptable (milliers $)	Juste valeur (milliers $)	Valeur comptable (milliers $)	Juste valeur (milliers $)
Court terme	33 627	33 722	16 731	16 659
Long-terme				
Gouvernement du Canada	20 706	20 721	47 965	46 961
Gouvernement de l'Ontario	32 391	32 837	32 609	33 305
Autres gouvernements provinciaux	34 199	33 826	48 734	48 106
Services publics provinciaux	47 198	46 843	46 685	46 612
Autres institutions financières	34 406	32 968	101 276	101 032
Total des placements à long terme	168 900	167 195	277 269	276 016
Total des placements	202 527	200 917	294 000	292 675

b) Risque des placements

Les taux d'intérêt nominaux pour le portefeuille d'obligations à long terme varient de 5,0 pour cent à 10,85 pour cent, avec un rendement moyen pondéré de 6,691 pour cent. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir des répercussions considérables sur la valeur marchande du portefeuille d'obligations. Cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels de demandes de prestations différaient de façon significative par rapport aux niveaux attendus et qu'une liquidation de l'actif s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Au 31 mars 2002, une variation d'un pour cent des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence d'environ 6,2 millions de dollars sur la valeur marchande, mais les obligations sont généralement conservées jusqu'à l'échéance.

c) Échéances du portefeuille

	2002 (milliers $)	2001 (milliers $)
< 1 an	33 627	16 731
1 à 3 ans	25 828	53 032
3 à 5 ans	65 394	58 509
> 5 ans	77 678	165 728
Total	202 527	294 000

7. SOMMES DUES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor pour recevoir les contributions du Canada et de l'Ontario au Programme d'assurance du revenu de marché. Les intérêts sont versés sur une base trimestrielle sur la valeur de clôture quotidienne moyenne du compte déterminée d'après le taux moyen d'escompte des bons du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à administrer le Programme et AgriCorp ne peut y avoir accès pour ses activités générales d'exploitation, de financement et d'investissement.

8. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2002			2001
	Coût (milliers $)	Amortissement cumulé (milliers $)	Valeur comptable nette (milliers $)	Valeur comptable nette (milliers $)
Matériel informatique	2 189	1 343	846	425
Logiciels informatiques	1 021	956	65	164
Améliorations locatives	115	106	9	32
Machines et équipement	122	61	61	76
Véhicules	36	36	–	6
Mobilier et agencements	18	12	6	9
	3 501	2 514	987	712

9. PRIMES ET RECETTES NON ACQUISES

Les primes non acquises représentent les primes payées à l'avance à la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour le blé d'hiver (5,67 millions de dollars), le fourrage (1,99 million de dollars) et d'autres cultures (2,58 millions de dollars). Ces cultures ne seront récoltées qu'après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes. Les recettes non acquises (1,11 million de dollars) comprennent le Fonds de fonctionnement lié à la valeur non amortie des immobilisations.

10. FONDS DE FONCTIONNEMENT

Le Canada et l'Ontario se sont entendus pour partager de façon égale les coûts de l'administration de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario et du Programme d'assurance du revenu de marché. La contribution fédérale ne doit pas être supérieure à celle de la province même si elle représente moins de 50 pour cent des frais engagés. Selon une estimation raisonnable de la charge de travail administrative, ces coûts sont imputés dans une proportion de 95 pour cent à la Caisse d'assurance-récolte et de 5 pour cent au Programme d'assurance du revenu de marché.

11. ACCORD DE RÉASSURANCE

La société gère un programme de réassurance avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes de l'assurance-récolte de l'ordre de 150 à 300 pour cent des primes totales.

Pour la campagne agricole 2001, les pertes de l'assurance-récolte ont dépassé le seuil établi de réassurance. Les versements effectués par les compagnies de réassurance représentent des demandes de prestations soumises pour perte de récolte ainsi que des coûts d'expertise engagés par la société.

12. INDEMNITÉS

Les résultats d'exploitation de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour l'exercice comprennent une sous-provision de 2,15 millions de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2001 (pour 2000, il y avait une sous-provision de 1,05 million de dollars). En outre, ces résultats comprennent également une provision pour des indemnités non payées liées aux récoltes de la campagne agricole 2001 s'élevant à 1,3 million de dollars (4,02 millions de dollars pour 2000).

Les résultats d'exploitation du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice comprennent une surprovision de 2,9 millions de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2001 (pour 2000, il y avait une surprovision de 711 000 $). En outre, ces résultats d'exploitation comprennent également une provision pour des indemnités non payées liées aux récoltes de la campagne agricole 2001 s'élevant à 64,2 millions de dollars (126,1 millions de dollars pour 2000).

13. INFORMATION SECTORIELLE

	Fonds d'admn. générale	Caisse d'assurance-récolte	Assurance du revenu de marché	Total 2002	Total 2001
			(milliers $)		
Actif					
Encaisse	3 202	92	–	3 294	3 623
Comptes débiteurs	737	5 989	45 366	52 092	48 341
Fonds administrés	13 472	–	–	13 472	18 457
Investissement	2 998	199 529	–	202 527	294 000
Sommes dues par le ministre des Finances	–	–	141 099	141 099	229 601
Immobilisations	987	–	–	987	712
Interfonds débiteurs/(créditeurs)	245	–	(245)	–	–
	21 641	205 610	186 220	413 471	594 734
Passif					
Comptes créditeurs et charges à payer	2 843	1 492	63	4 398	2 595
Primes et recettes non acquises	1 113	10 234	–	11 347	8 823
Provision pour indemnités non payées	–	1 320	64 222	65 542	130 124
Fonds administrés créditeurs	13 472	–	–	13 472	18 457
	17 428	13 046	64 285	94 759	159 999
Soldes des fonds	4 213	192 564	121 935	318 712	434 735

14. RÉGIME DE RETRAITE (SUITE)

La société a mis en place un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire pour ses employés à plein temps. Ce régime est entré en vigueur le 1er janvier 1997. D'après l'état financier préparé par l'actuaire du régime de retraite, la valeur actuelle des prestations acquises et la juste valeur de l'actif net disponible pour verser les prestations de retraite se répartissent comme suit :

	2002 (milliers $)	2001 (milliers $)
Engagements au titre du régime de retraite	2 447	1 915
Juste valeur de l'actif du régime	2 312	1 873
Excédent (déficit) du régime de retraite	(135)	(42)

Certaines hypothèses ont été émises en vue de déterminer les engagements au titre du régime de retraite. On estime que l'actif du régime rapporte 7,5 pour cent par an et que les augmentations de salaire s'élèvent à 5 pour cent par an et on a choisi une valeur de 7 pour cent comme taux d'escompte.

Au cours de l'exercice, le régime est demeuré en déficit en raison du faible rendement des placements. L'actif du régime est placé dans trois fonds équilibrés et un fonds d'actions mondiales.

	2002 (milliers $)	2001 (milliers $)
Juste valeur de l'actif du régime – début de l'exercice	1 873	1 612
Cotisations de la société	257	248
Cotisations des employés	257	248
Paiement des prestations de retraite	(169)	(164)
Rendement de l'actif du régime	94	(71)
Juste valeur de l'actif du régime – fin de l'exercice	2 312	1 873

À ce jour, le passif du régime de retraite de la société se répartit comme suit :

	2002 (milliers $)	2001 (milliers $)
Passif du régime de retraite – début de l'exercice	33	28
Dépenses du régime de retraite – de l'exercice	278	253
Cotisations de la société	(257)	(248)
Passif du régime de retraite – fin de l'exercice	54	33

15. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

La société a signé plusieurs accords pour obtenir des services du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. En vertu des conditions de ces accords, la société a versé la somme de 349 214 $ au ministère pendant la durée de l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent des services de poste, de messagerie, de photocopie et des services juridiques. En outre, la société a versé la somme de 320 735 $ à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

16. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES SALAIRES

La rémunération totale des membres du conseil d'administration était de 47 470 $ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002 (53 240 $ pour 2001).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige la société à divulguer les noms des employés dont le traitement annuel est supérieur à 100 000 $. Pour l'année civile 2001, M. Alan Steel, l'ancien directeur général de la société, a reçu un traitement de 133 679 $ et des avantages sociaux imposables s'élevant à 10 551 $.

17. ENGAGEMENTS EN VERTU DES CONTRATS DE LOCATION

La location de 21 283 pieds carrés de locaux à bureaux actuellement occupés par la société arrivera à échéance le 31 mars 2003. À cette date, la société pourra renouveler la location pendant deux périodes de trois ans chacune au taux courant du marché. Pendant le reste de la durée de son bail, la société s'est engagée à verser un loyer minimal de 170 000 $.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

• Au 31 mars 2002

Conseil d'administration :

Président : .....Philip Andrewes *Vice-présidente :* .....Lynne Cohoe

Administrateurs : Herm Dick, Ron Pearson, Mike Soenens, Klaus Wand, John Shrubb, Owen Dobbyn, Larry Van Acker, Henry Aukema, Maurice Waddick, Dave Hope

Comité exécutif :

Président :.....Philip Andrewes *Vice-présidente :* .....Lynne Cohoe

Administrateurs : Maurice Waddick, Henry Aukema, Dave Hope

Comité de l'assurance récolte :

Présidente : .....Lynne Cohoe *Vice-président :* .....Ron Pearson

Administrateurs : Herm Dick, Mike Soenens, Klaus Wand, Owen Dobbyn, John Shrubb, Larry Van Acker

Comité d'appels et du revenu de marché :

Président :.....Owen Dobbyn *Vice-président :* .....Ron Pearson

Administratrice :.....Lynne Cohoe

ÉQUIPE DES DIRIGEANTS ET CADRES SUPÉRIEURS

• Au 31 mars 2002

Dirigeants :

Kenneth E. Kapustiak, *Trésorier*

Kimberly Leach, *Secrétaire générale*

Équipe des cadres supérieurs :

Michael Vleek,
Directeur de la vente et du marketing

Paul Cudmore,
Directeur intérimaire, Exécution des programmes et activités de fonctionnement

Stephen Ip,
Directeur de la technologie de l'information

Greg Brown,
Directeur exécutif, Services commerciaux d'AGRICORP